



# OPÉRATION

## CODE SECRET

CAMP DE JOUR 2026



# Guide du parent ÉTÉ 2026



Priorité aux résidents de Saint-Germain  
avec places limitées.

**Saint  
Germain**  
DE-GRANTHAM



loisirs@st-germain.info



819 395-5496, p. 801



st-germain.info



## 1. OBJECTIF DU DOCUMENT

Ce guide parent a été conçu pour vous fournir toutes les informations nécessaires afin de garantir une expérience agréable, sécuritaire et enrichissante pour votre enfant tout au long de son séjour au camp de jour.

Par souci de simplicité et afin d'éviter l'alourdissement du texte, le Guide du parent a été rédigé au masculin, mais il s'entend dans un sens inclusif pour toutes et tous.

## 2. BUREAUX ADMINISTRATIFS

Téléphone : 819 395-5496

233, chemin Yamaska, Saint-Germain-de-Grantham (Québec) J0C 1K0

### Heures d'ouverture

Lundi au jeudi : 8 h à 16 h

Tout au long de l'été, les échanges par courriel seront le moyen privilégié pour nous contacter concernant la gestion du camp et pour recevoir les informations qui s'y rapportent.

**Pour toute question, référez-vous à la technicienne en loisirs.**

## 3. ÉQUIPE ADMINISTRATIVE

<b>DIRECTEUR</b>	Jean-François Nadeau	directionloisirs@st-germain.info	Poste 815
<b>TECHNICIENNE</b>	Salomé Delon	serviceloisirs@st-germain.info	Poste 802
<b>AGENTE ADMINISTRATIVE</b>	Sandra Cournoyer	loisirs@st-germain.info	Poste 801



## 4. FORMATION DES ANIMATEURS

L'ensemble de notre personnel d'animation détient une formation (offerte par la Municipalité), ainsi qu'une formation RCR, afin d'assurer la sécurité des enfants et d'intervenir adéquatement en cas de besoin.

Principes d'une communication efficace	Dynamique d'un groupe	Travail d'équipe
Besoins et caractéristiques des enfants	Sécurité, prévention et gestion des risques	Premiers soins
Attitude et éthique	Aspects légaux de la fonction d'animateur	

## 5. DÉFINITION DES VALEURS

Le camp de jour est un service animé à caractère récréatif et éducatif offert du lundi au vendredi. Il est animé par un personnel formé pour répondre aux besoins des enfants âgés de 4 à 12 ans pour favoriser leur développement personnel et transmettre les valeurs suivantes :

Plaisir	Sécurité	Créativité	Appartenance
Respect	Saines habitudes de vie	Diversité	Développement de soi

## 6. GROUPES

Le camp de jour s'adresse aux enfants âgés de 4 à 12 ans (maternelle 4 ans ou maternelle régulière complétée). Les groupes sont formés selon les catégories suivantes : 4 ans, 5-6 ans, 7-8 ans, 9-10 ans et 11-12 ans. Il est possible qu'en cas de manque d'inscriptions dans un groupe, celui-ci soit jumelé avec un autre.

Aucune modification dans les groupes ne sera permise durant l'été, sauf si le coordonnateur le juge nécessaire.

## 7. PÉRIODE D'INSCRIPTION

**Période régulière :** 23 mars au 7 juin 2026

**Inscription tardive :** frais de 25 \$/enfant

Aucune inscription ne sera acceptée après le 11 juin 2026.

<b>EN LIGNE</b>	<b>EN TOUT TEMPS</b>	st-germain.info   Section Loisirs et culture / Camp de jour
<b>EN PERSONNE</b>	<b>HEURES ADMINISTRATIVE</b>	Bureau municipal

*Pour confirmer votre inscription, vous devez nous retourner la Fiche de renseignements par courriel à [loisirs@st-germain.info](mailto:loisirs@st-germain.info). Cette fiche est disponible uniquement sur le site Web [st-germain.info](http://st-germain.info), dans la section Camp de jour.*



## PROCÉDURE - INSCRIPTION EN LIGNE

1. Accédez au portail d'inscription accessible sur le site Web de la municipalité *st-germain.info*, section Camp de jour
2. Si vous possédez déjà un compte sur la plateforme d'inscription en ligne du service des loisirs, entrez votre courriel et votre mot de passe dans l'espace prévu à cet effet, puis passez à l'étape 4.
3. Si vous ne possédez pas de compte, vous devrez en créer un en cliquant sur Créer un compte, au-dessus de *S'inscrire*. Par la suite, vous serez invité à créer un dossier pour chaque membre de votre famille. Votre demande de création de compte sera approuvée dans un délai de 24 à 48 heures ouvrables.
4. Accédez à l'onglet *S'inscrire*.
5. Choisissez le groupe qui correspond au profil de votre enfant.
6. Effectuez le paiement.
7. Faites parvenir la *Fiche de renseignements* et au besoin le *Formulaire d'autorisation de médicament* dûment rempli par courriel à [serviceloisirs@st-germain.info](mailto:serviceloisirs@st-germain.info) ou remettez-les lors de la rencontre de parents le 11 juin.

Si vous rencontrez des problèmes, veuillez joindre le service des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire.

## 8. TARIFS

CAMP DE JOUR 9 h à 16 h	1 <sup>er</sup> ENFANT	2 <sup>e</sup> ENFANT	3 <sup>e</sup> ENFANT ET +
ÉTÉ COMPLET	530 \$	475 \$	450 \$
À LA SEMAINE	175 \$ / enfant		

SERVICE DE GARDE 7 h à 9 h / 16 h à 17 h 30	1 <sup>er</sup> ENFANT	2 <sup>e</sup> ENFANT	3 <sup>e</sup> ENFANT
ÉTÉ COMPLET	250 \$	225 \$	215 \$
À LA SEMAINE	40 \$ / enfant		
* À LA JOURNÉE	10 \$ / enfant		

\*Si l'inscription est faite en ligne, le système accepte seulement une journée pour l'été.

Si vous avez besoin de plus d'une journée, veuillez joindre le Service des loisirs pour ajouter des journées supplémentaires.

MODES DE PAIEMENT	Débit	Crédit	Chèque	Argent comptant
-------------------	-------	--------	--------	-----------------

Un dépôt **minimum de 200 \$** est requis pour l'inscription.

Le paiement complet doit être fait **avant le 12 juin**, sinon l'inscription sera annulée.

## 9. ANNULATION OU REMBOURSEMENT

Veillez transmettre votre demande par courriel à [loisirs@st-germain.info](mailto:loisirs@st-germain.info).

Des frais d'administration de 25 \$/enfant seront déduit du remboursement.

**Aucun remboursement complet** après le 24 juin. **Aucun remboursement** en cas de **suspension** ou **d'expulsion** du camp de jour.

Un remboursement peut être émis selon la loi en vigueur.

## 10. REÇU POUR FIN D'IMPÔT

Conformément à la Loi sur l'impôt, un reçu pour frais de garde (Relevé 24) vous sera envoyé par la poste en février de l'année suivant la fréquentation de votre enfant au camp de jour pour votre déclaration d'impôt.

Lors de l'inscription de l'enfant, vous devez fournir le numéro d'assurance sociale du parent qui bénéficiera du crédit d'impôt pour les frais de garde. et l'adresse postale valide afin que l'on puisse vous acheminer le document. Si vous déménagez, il est de votre responsabilité de communiquer avec nous pour mettre à jour votre dossier.

## 11. HORAIRES

<b>CAMP DE JOUR</b>	25 juin au 14 août	Lundi au vendredi	9 h à 16 h
<b>SERVICE DE GARDE</b>	25 juin au 14 août	Lundi au vendredi	7 h à 9 h & 16 h à 17 h 30

Important : le camp de jour est fermé le mercredi 1<sup>er</sup> juillet en raison du jour férié.

**7 h** Service de garde

**9 h** Début de la journée

**9 h 15** Animation

**10 h 30** Collation

**10 h 45** Animation

**12 h** Dîner

**13 h** Animation

**14 h 15** Collation

**14 h 30** Animation

**15 h 45** Fin de la journée

**16 h** Service de garde



## 12. ACTIVITÉS - MERCREDIS SPÉCIAUX

Des activités spéciales auront lieu tous les mercredis, selon le programme secret de la semaine.

Chaque mercredi, le QG ouvrira ses portes pour proposer des animations dignes des plus grandes agences d'espionnage.

Suspense, stratégie, créativité et esprit d'équipe seront au rendez-vous !

Alors, préparez votre regard perçant, ajustez votre oreillette imaginaire et tenez-vous prêts...

## 13. ARRIVÉES/DÉPARTS/SERVICE DE GARDE

Les arrivées/départs et le service de garde se feront dans la cour de l'école Roméo-Salois ou à l'Agora en cas de pluie.

Le service de garde est disponible uniquement pour les enfants inscrits au camp de jour. Il est possible d'utiliser le service de garde de façon ponctuelle.

Après 17 h 30, si un enfant n'a pas quitté le camp de jour, le coordonnateur présent communiquera avec les parents. Des frais de 5 \$ pour chaque tranche de 10 minutes de retard, par enfant seront facturés au parent.

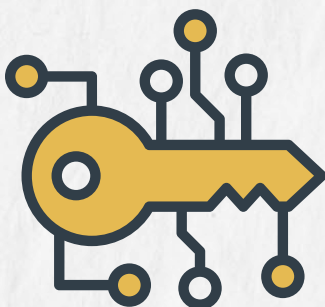
Si un enfant n'est pas inscrit au service de garde, mais utilise les services (arrivée avant 9 h ou départ après 16 h), il sera considéré comme utilisant le service de garde à la journée et le montant prévu par jour, par enfant sera facturé au parent.

### **Mot de passe familial**

Cette méthode sera utilisée au départ de l'enfant : le mot de passe familial, déterminé par le parent sur la fiche de renseignements, devra être mentionné lorsque vous viendrez chercher votre enfant.

Seules les personnes inscrites sur la *Fiche de renseignements* seront autorisées à venir chercher l'enfant. Ces personnes devront également connaître le mot de passe familial, sans quoi elles ne seront pas autorisées à quitter les lieux avec l'enfant.

Si le parent souhaite désigner une autre personne qui ne figure pas sur la fiche de renseignements, il devra compléter le formulaire prévu à cet effet afin d'autoriser officiellement cette personne à venir chercher l'enfant.



## 14. DINER ET COLLATION

Le dîner et les temps de collation sont supervisés par le personnel d'animation.

Lunch froid ou thermos	Aucun repas à réchauffer	2 collations santé	Brevage pour le dîner
------------------------	--------------------------	--------------------	-----------------------

Nous vous encourageons à préparer un lunch santé et bien équilibré, contenant des fruits et des légumes, afin que votre enfant puisse avoir de l'énergie tout au long de la journée.

Aucun micro-ondes ou réfrigérateur sur place. Si nécessaire, veuillez prévoir un bloc réfrigérant.

L'enfant doit avoir une bouteille d'eau réutilisable identifiée en tout temps. Nous pourrions remplir les bouteilles grâce à un point d'eau potable.



Pensez à l'environnement et utilisez des ustensiles, sacs à lunch et contenants réutilisables, autant pour la nourriture que pour les breuvages. Les contenants de verre sont interdits pour des raisons de sécurité.

Afin de prendre soin des enfants ayant des allergies, nous vous demandons d'éviter les aliments contenant des arachides, des noix ou des fruits de mer. De plus, pour les mêmes raisons, le partage de nourriture entre les enfants est formellement INTERDIT.



## 15. SAC À DOS

Les sacs à dos seront déposés sous l'Agora et vous seront retournés à chaque jour. Nous ne sommes pas responsables des objets brisés, perdus ou volés. Il est donc de la responsabilité des parents de procéder à la vérification du matériel.

CONTENU DU SAC À DOS (items bien identifiés au nom de l'enfant)		
Casquette ou chapeau	Bouteille d'eau réutilisable	Espadrilles (semelle non marquante)
Crème solaire	Élastique pour cheveux	Vêtements de rechange
Maillot de bain	Serviette de plage	Vêtements pouvant être salis



## 16. CODE VESTIMENTAIRE

Sandales fermée	Cheveux longs attachés en tout temps
Espadrilles avec semelle non marquante	Chandail assez long, cachant suffisamment les épaules et le ventre
Vêtements adaptés à la température	Casquette ou chapeau
Robe et jupe à éviter, sauf si un legging/cuissard est porté en dessous	

## 17. OBJETS PERSONNELS

Ne laissez pas votre enfant apporter des objets personnels ou ayant une valeur monétaire ou sentimentale (bijoux, jouets, argent de poche, matériel électronique) qui pourraient être perdus ou brisés.

Il est fortement recommandé de **bien identifier** le matériel et les vêtements de vos enfants.

Nous ne sommes pas responsables des objets brisés, perdus ou volés.

Les objets perdus seront déposés dans la boîte prévue à cet effet. À la fin du camp, tous les objets perdus et non réclamés seront envoyés à un organisme communautaire.

### BICYCLETTE

Tous les enfants qui se déplacent à bicyclette doivent s'assurer d'avoir un cadenas et de bien verrouiller eux-mêmes leur bicyclette dans les supports et espaces appropriés. Nous ne sommes pas responsables des vols. Pour tout déplacement à bicyclette, le port du casque est obligatoire.

## 18. URGENCE ET SÉCURITÉ

Notre équipe d'animation prendra la décision de transporter un enfant par ambulance si elle le juge nécessaire. Les frais seront facturés aux parents.

Lors d'une situation d'urgence, les parents ou les personnes-contacts indiquées sur la *Fiche de renseignements* de l'enfant seront contactés, d'où l'importance de donner des numéros de téléphone valides.

L'équipe du camp de jour se réserve le droit de se déplacer à pied, en présence des animateurs, sur le territoire de la municipalité.



<p><b>Semaine 1</b> (25 et 26 juin)</p>	<p><b>Mission Disparition Mystère</b></p> <p>La grande aventure commence, mais il se passe des choses étranges en ce début d'été. Il s'annonce rempli de mystère... Nos deux agents auront besoin de ton aide. Veux-tu devenir un agent secret?</p>
<p><b>Semaine 2</b> (29 juin au 3 juillet)</p>	<p><b>Mission Signaux Soleil – Mercredi, porte du jaune</b></p> <p>Garde les yeux ouverts. Il apparaîtra peut-être des signaux enchantés qui nous aideront à trouver le code... Sauras-tu les reconnaître?</p>
<p><b>Semaine 3</b> (6 au 10 juillet)</p> 	<p><b>Mission Podium Doré – Mercredi, porte une des couleurs des anneaux olympiques</b></p> <p>Défis, épreuves et parcours sont au rendez-vous. Futur agent, le podium est à toi!</p>
<p><b>Semaine 4</b> (13 au 17 juillet)</p>	<p><b>Mission Talents d'Agent Jean – Mercredi, porte du orange</b></p> <p>Quel genre d'agent es-tu? Seuls ton talent et ton courage te permettront de le découvrir.</p>
<p><b>Semaine 5</b> (20 au 24 juillet)</p>	<p><b>Mission Rouge-gorge bleu – Mercredi, porte du rouge et/ou du bleu</b></p> <p>Réussiras-tu à escalader les montagnes géantes, à traverser les rivières magiques et à vaincre les tourbillons secrets? Seule la mission nous le dira.</p>
<p><b>Semaine 6</b> (27 au 31 juillet)</p>	<p><b>Mission Playa del Germain – Mercredi, porte du bleu</b></p> <p>Vis des aventures rocambolesques à travers des cascades enchantées, un lac renfermant des énigmes mystérieuses et des cocotiers dansants... La chaleur et le soleil seront au rendez-vous.</p>
<p><b>Semaine 7</b> (3 au 7 août)</p>	<p><b>Mission Horloge Express – Mercredi, porte du vert</b></p> <p>Tic, tac, tic, tac... Le temps presse... Auras-tu assez de secondes pour réussir la mission?</p>
<p><b>Semaine 8</b> (10 au 14 août)</p>	<p><b>Mission Champion Célébration – Mercredi, porte les couleurs que tu souhaites</b></p> <p>Bienvenue dans cette dernière mission qui s'annonce festive et spectaculaire. Il reste peu de temps... Réussiras-tu à devenir un véritable agent secret?</p>

Cet été, le camp de jour se transforme en véritable quartier général avec Opération Code Secret!

Les enfants deviendront des agents secrets en herbe, prêts à relever une grande mission : retrouver les chiffres d'un mystérieux code secret afin de retrouver le trésor volé. Pendant 8 semaines, ils devront faire preuve d'observation, de logique, de créativité et d'esprit d'équipe afin d'accomplir des missions spéciales.

Chaque semaine, un nouvel indice leur permettra de découvrir un chiffre du code. À travers des jeux, des défis, des épreuves sportives, des activités artistiques et des enquêtes amusantes, les agents progresseront pas à pas vers la résolution finale.

Suspense, rires, amitiés et aventures seront au rendez-vous! Une chose est certaine : nos agents secrets en herbe vivront un été rempli d'action et de plaisir... et peut-être réussiront-ils à percer le mystère du code secret avant la fin de l'été!

## 19. MALADIE

Votre enfant doit **demeurer à la maison** s'il présente l'un des symptômes suivants :

- Présence de poux;
- Vomissements au cours des dernières 24 heures;
- Essoufflement ou difficultés respiratoires;
- Fièvre;
- Grande fatigue;
- Perte d'appétit importante;
- Douleurs musculaires généralisées (non liées à un effort physique);
- Toux qui s'aggrave;
- Diarrhée;
- Éruption cutanée non diagnostiquée;
- Maladie infectieuse.

Si votre enfant présente l'un de ces symptômes au cours de sa présence au camp de jour, nous communiquerons avec vous afin que vous veniez le chercher immédiatement.

## 20. CODE DE VIE

Le Code de vie du camp de jour ainsi que les règlements généraux doivent être respectés.

Nous vous invitons à prendre connaissance des règles suivantes avec votre enfant. Celles-ci lui sont présentées directement afin de favoriser son engagement :

### Respect du matériel et des lieux

- Je laisse mes objets personnels à la maison afin de participer pleinement aux activités et d'éviter tout bris, perte ou vol.
- Je ne brise pas volontairement des objets qui ne m'appartiennent pas.
- Je prends soin du matériel que l'on met à ma disposition et je le range après utilisation.
- Je prends soin de ne pas contaminer le matériel, je me lave les mains avant et après son utilisation.
- Je respecte la nature : je dépose mes déchets au bon endroit (poubelle, recyclage, compost).

### Respect des équipes d'animation et de coordination

- Je suis respectueux lorsque je m'adresse à mon animateur et aux autres personnes responsables du camp de jour.
- J'écoute attentivement les consignes de mon animateur et je les respecte en tout temps.
- Je respecte le silence lorsqu'on me le demande.
- Je reste avec mon animateur et je m'assure qu'il peut me voir en tout temps.
- J'avise un responsable lorsque je quitte les lieux ou que je dois me déplacer.
- Je suis toujours poli : **s'il-vous-plait** et **merci** sont des mots magiques que j'ai intégrés à mon vocabulaire.
- Je comprend que mon animateur est responsable de ma sécurité. Je ne mets donc pas ma sécurité ni celle de mes camarades en danger.

### Respect des camarades

- Tous les jours, j'apporte mon sourire et ma bonne humeur au camp de jour.
- Lors des activités, je gagne humblement et je perds dignement.
- Je m'explique calmement, je cherche des solutions non violentes et je contrôle mes émotions.
- Je n'insulte ni ne frappe jamais mes camarades. Je comprends que ces gestes pourraient mener à mon expulsion du camp de jour.



## 21. SANCTIONS

En cas de non-respect des règles du code de vie, votre enfant s'expose à des sanctions dans le but d'améliorer la qualité de vie au camp, de faire cesser un comportement inadéquat et de lui offrir un moment de réflexion.

Les sanctions seront appliquées en fonction de la nature des gestes et de leur gravité.

DEGRÉ MINEUR	DEGRÉ MAJEUR
Manque de respect envers l'équipe du camp de jour, les camarades, le matériel, les lieux et le non-respect de l'autorité.	Toute forme de violence ou action compromettant la sécurité de l'enfant ou d'autrui, injure, intimidation, colère incontrôlée et acte compromettant la sécurité.

ESCALADE DES SANCTIONS	
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Avertissement verbal.</li> <li>2. Discussion avec l'animateur et/ou les responsable du camp afin de trouver des solutions concrètes. Un avis écrit est remis aux parents.</li> <li>3. Rencontre disciplinaire avec l'enfant, ses parents et les responsables du camp, au cours de laquelle une entente écrite sur le comportement à améliorer sera signée.</li> <li>4. Suspension immédiate pour une durée de trois (3) jours.</li> <li>5. Expulsion définitive.</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Retrait de l'enfant de son groupe.</li> <li>2. Rencontre avec l'animateur et les responsables du camp. Un avis écrit est remis aux parents.</li> <li>3. Rencontre disciplinaire avec l'enfant, ses parents et les responsables du camp et suspension de un (1) jour.</li> <li>4. Suspension de 5 jours.</li> <li>5. Expulsion définitive.</li> </ol>
À chaque étape, une note sera <b>inscrite au dossier</b> de l'enfant.	
En cas de possession de drogue ou d'alcool : expulsion immédiate et définitive de l'enfant.	
<b>Aucun remboursement</b> en cas de suspension ou d'expulsion.	

L'équipe du camp de jour appliquera les sanctions selon le degré de gravité. Les parents sont toujours avisés si leur enfant a eu un manquement au Code de vie du camp de jour.

Les parents s'engagent à collaborer avec le directeur du Service des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire et à venir la rencontrer si le comportement de son enfant nuit au bon déroulement des activités.

**Vous devez lire avec votre enfant la section Maladie, Code de vie et Conséquence en cas de manquement.**

<b>RENCONTRE DE PARENTS</b>	11 juin	18 h 30	Gymnase de l'école Roméo-Salois 303, rue St-Pierre, Saint-Germain
-----------------------------	---------	---------	--

Important : Nous demandons que seuls les parents participent à cette rencontre, afin de préserver la surprise pour les enfants.